

Quelles questions, quelles méthodes et quels outils pour penser et mettre en œuvre un projet de développement territorial dans un contexte de sécheresse ? Résultats des idées discutées à l'atelier COSTEA du 22 novembre à Fortaleza (Brésil)

Objectif général d'un projet de développement territorial

Les objectifs et les populations visées par un projet de développement territorial sont multiples et doivent être clairement énoncés : lutte contre la pauvreté, fixation des populations dans un espace dédié, développement d'un type d'agriculture tel que l'agroécologie, réduction des pollutions, de la dégradation des sols, meilleur usage de l'eau, développement de l'irrigation ou réduction d'émission de gaz à effet de serre... Sur un projet particulier, il sera nécessaire de préciser les objectifs concrets de développement et faire des choix parmi ces grands objectifs, qui ne sont pas forcément tous compatibles.

Concernant l'eau, l'approche des projets de territoire ne doit donc pas se limiter aux seules questions de développement d'infrastructures de stockage ou d'irrigation ou à leur gestion. Elle doit replacer la problématique de la ressource en eau dans un contexte plus large de territoire qui comprend aussi généralement de l'agriculture pluviale, les problèmes liés à l'approvisionnement en eau humaine, pour le bétail, les diverses filières produites localement, le foncier, les problématiques liées à l'environnement à la biodiversité, au changement climatique ou aux problèmes sociaux liés au jeunes, au femmes... En d'autres mots, le projet doit s'intégrer dans la société civile, ses attentes et ses craintes.

L'ensemble des contraintes et des enjeux du territoire doit alors être regardé au travers du prisme de ces objectifs. Autant que possible, les contraintes ne doivent pas être uniquement regardées telles qu'elles sont au moment où se décide le projet ou telles qu'elles ont été dans les années passées, mais avec une vision prospective qui doit permettre de se projeter à une échéance compatible avec le projet et qui tienne compte des évolutions futures qui peuvent être imaginées. L'effet du changement climatique sur les ressources en eau doit en particulier être estimé afin d'éviter de baser les solutions sur des hypothèses actuelles qui pourraient être erronées dans un avenir plus ou moins proche.

Un projet de territoire devra s'inscrire dans un ensemble de politiques publiques (d'aménagement, mais aussi économiques, sociale et environnementales) qui permettront de garantir son déroulement et sa pérennité en apportant un cadre juridique, institutionnel et des outils de mise en œuvre et de suivi qui dépassent le cadre du seul projet. Il devra aussi inviter (veiller ?) au décloisonnement de ces politiques publiques entre agriculture irriguée et non irriguée, agriculture conventionnelle et bio...

L'implication des acteurs de terrains, et notamment des populations bénéficiaires, doit permettre d'éviter les projets *top-down*, et permettre une nécessaire co-construction par l'ensemble des parties prenantes. Pour être viable, un projet de territoire doit être conçu, défendu et mis en œuvre, dans la plus grande mesure possible, par les populations bénéficiaires. Du point de vue des politiques publiques, il devra ainsi tendre à une certaine démocratisation des décisions prises en matière d'aménagement et de gestion de l'eau.

La prise en compte de l'ensemble de ces problématiques et les mécanismes de participation et d'appropriation par le public nécessitent du temps. Un projet mené trop rapidement fera forcément l'impasse sur une partie des problèmes. Au final, la durabilité des actions entreprises et la résilience

du territoire vont dépendre de la prise en compte de l'ensemble, ou tout du moins du maximum de ces facteurs.

Au-delà de ces préconisations, le groupe de réflexion a émis le souhait et la nécessité de préciser un certain nombre de termes et de concepts clés associés très utilisés lors du Symposium.

Concepts-clés

La notion de **sécheresse** a beaucoup été utilisée dans le symposium. Mais au-delà de sa dimension physique, liée à la faiblesse des précipitations, ou à une décroissance tendancielle de celles-ci au sein d'un territoire donné, les sécheresses résultent aussi d'équilibres ou de déséquilibres entre la ressource en eau et ses usages en lien avec les infrastructures de mobilisation ou de transfert de l'eau. Il s'agit aussi d'un construit-socio politique qui peut parfois être conduit à considérer qu'une politique d'aménagement d'infrastructure « irait de soi ».

Par **territoire**, nous entendons non seulement un espace géographique délimité, dont la taille permet d'avoir une homogénéité des enjeux et des solutions à apporter, un terroir, mais aussi un espace de d'appropriation et de construction sociale dans lequel les communautés sont les acteurs clés des décisions à prendre. La question d'une dimension physique maximale, ou de continuité physique, pour que la notion de territoire (au singulier) ait un sens a été évoquée avec l'idée sous-jacente, qu'au-delà il s'agirait de territoires différents. Un projet de territoires pourrait ainsi en couvrir plusieurs. Si l'échelle de territoire est bien privilégiée, il s'agit aussi de bien penser les articulations d'échelle du projet de territoire en lien avec les politiques nationales ou régionales.

La **résilience** de ce territoire correspond à sa capacité à résister aux conditions hostiles (changement climatique, sécheresse,) et à maintenir des conditions de vies acceptables pour les populations résidentes. Les solutions parfois proposées pour apporter une résilience à un facteur (par exemple les sécheresses) n'apportent pas systématiquement une résilience systémique et sont donc vouées à l'échec car d'autres contraintes vont devenir prépondérantes.

La **participation** des acteurs du territoire est un facteur essentiel de la bonne prise en compte des vrais enjeux, de la prise de conscience de ces enjeux par les populations, de la co-construction des solutions et des échanges entre les différents groupes d'acteurs. Selon les étapes du projet, le niveau de participation nécessaire peut varier, allant de la simple information à certaines étapes, jusqu'à la co-construction de certaines solutions. L'élaboration d'une stratégie de participation est donc nécessaire dès le démarrage du projet.

Quels dispositifs mettre en place pour expérimenter des projets de développement territorial ?

La recherche associée aux acteurs du développement et de la décision publique et aux bailleurs de fonds ont créé des dispositifs d'expérimentation innovants aux échelles territoriales pour la mise en œuvre concrète des principes évoqués plus haut. Ces « plateformes d'innovations territoriales sont en cours de construction et de conceptualisation. Deux exemples en cours de réalisation ont particulièrement été discutés au cours du symposium : le projet PACTE en Tunisie, le dispositif du CEARA au Brésil en cours de montage.

Ces dispositifs ont pour but d'adresser l'ensemble des questions à traiter pour élaborer des projets de développement territoriaux, à savoir :

- La mise en place de plateformes participatives opérationnelles impliquant les acteurs dans l'ensemble du processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation d'un projet de développement territorial,
- L'organisation d'un dialogue étroit et permanent entre la recherche et les porteurs d'enjeux et de politiques publiques,
- la mise en œuvre de processus d'innovation ouverte articulant les innovations techniques (informations météorologiques ou hydrologiques, changement de techniques d'irrigation, développement du smart...) et les innovations sociales et organisationnelles (nouvelles échelles collectives de décision ou de gestion, nouveaux métiers de type médiateurs territoriaux, facilitateurs de projets de territoire...),
- l'implémentation d'un dispositif d'observation et d'information sur les activités, les ressources et les usages permettant l'élaboration et le suivi d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux,
- la mise en œuvre d'approches prospectives, notamment pour anticiper les impacts de différents scénarios du changement climatique,
- la promotion d'une approche territoriale visant à mieux intégrer les politiques publiques sectorielles (irrigué et non irrigué, agroécologie et conventionnel, multi-usage de l'eau, politiques foncières) et mettre en cohérence les différents niveaux d'organisation existants (du national au local).

Au-delà des deux exemples en cours d'expérimentation au Brésil et en Tunisie, il s'agit d'identifier d'autres initiatives (Sénégal, Maroc) pour une mise en dialogue plus large des différentes expériences.